

PGMR en Action – Janvier 2020

L'équipe PGMR vous souhaite une bonne année 2020 !

N'hésitez pas à nous écrire si vous avez mis en œuvre des mesures qui ont réduit votre tonnage envoyé à l'élimination ou d'autres mesures qui vous ont permis d'atteindre vos objectifs prévus dans votre PGMR.

Sachez qu'en tout temps, nos experts demeurent disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez les rejoindre à l'adresse courriel suivante : pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

L'édition de janvier de PGMR en Action vous livre les actualités du mois :

- **Nouvelles de RECYC-QUÉBEC :**
 - [Rapport annuel 2018-2019](#)
 - [Vitrine de projets concrets et inspirants - Nouvelles fiches](#)

- **Industries, Commerces et Institutions (ICI) :**
 - [Présentation des attestés de novembre et décembre 2019 du programme ICI on recycle +](#)

- **Autre programme d'aide financière :**
 - [Programme de financement du gouvernement du Canada - Initiative zéro déchet de plastique](#)

- **Des nouvelles du Ministère :**
 - [Données de l'élimination des matières résiduelles au Québec - 2018](#)
 - [Indexation des redevances 2020](#)
 - [Projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles](#)

*Si vous désirez vous désabonner de la liste d'envoi, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : mk.boucher@recyc-quebec.gouv.qc.ca

NOUVELLES DE RECYC-QUÉBEC

Rapport annuel 2018-2019

RECYC-QUÉBEC est heureuse de diffuser son rapport annuel 2018-2019 sur le thème « Toujours en action ».

En effet, lors de la dernière année, RECYC-QUÉBEC s'est notamment démarquée par ses actions visant à faciliter, soutenir, sensibiliser, accompagner et mobiliser.

Nous vous invitons à découvrir toutes nos activités en parcourant notre [rapport annuel 2018-2019](#).

Vitrine de projets concrets et inspirants – Nouvelles fiches

RECYC-QUÉBEC a regroupé sous une page Internet, des exemples concrets de projets réalisés grâce à ses différents programmes d'aide financière. Que vous soyez une organisation ou une municipalité, inspirez-vous de ces initiatives qui visent à faire évoluer les comportements en termes de gestion responsable des matières résiduelles, d'économie circulaire et de développement durable.

Deux nouvelles fiches sont disponibles :

- [Insertech Angus \(réemploi de matériel informatique\) \(PDF, 388 Ko\)](#)
- [GRAMÉ \(sensibilisation dans les écoles\) \(PDF, 334 Ko\)](#)

Consultez la page de notre site Internet sur la [Vitrine de projets concrets et inspirants](#) pour en savoir plus.

INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Présentation des attestés de novembre et décembre 2019 du programme ICI on recycle +

RECYC-QUÉBEC est fière de présenter les attestés de niveau **Élite** et **Performance +** des mois de novembre et décembre 2019 du programme « ICI on recycle + », qui est la version bonifiée et améliorée de son programme de reconnaissance.

Niveau Élite

Région 16 – Montérégie

- [IBM Bromont](#) – Usine de Bromont

Niveau Performance +

Région 17 – Centre-du-Québec

- [Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec](#)

Vous pouvez aussi consulter **la liste complète** des attestés :

- [Attestés du programme ICI on recycle + \(PDF, 318 Ko\)](#)

Pour plus d'informations sur le Programme ICI ON RECYCLE + :

Téléphone (région de Montréal) : 514 352-5002, poste 2288

Sans frais (extérieur de Montréal) : 1 800 807-0678, poste 2288

Par courriel : icionrecycle@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca

Page Internet de RECYC-QUÉBEC : [Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE + Infolettre](#) du Programme ICI on recycle +

AUTRE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Programme de financement du gouvernement du Canada – Initiative zéro déchet de plastique

L'Initiative zéro déchet de plastique vise à apporter des changements dans le cycle de vie des matières plastiques afin d'en accroître la collecte, d'améliorer la récupération de leur valeur et d'en prévenir et éliminer la pollution. L'initiative appuie des projets qui utilisent une approche novatrice et écosystémique ayant un impact mesurable et positif pour réduire la quantité de déchets de plastique et la pollution au Canada.

Objectif

Les projets doivent améliorer la compréhension du problème des déchets de plastique et de la pollution par le plastique au Canada, leur réduction et la dépollution. Ils doivent démontrer clairement que les activités projetées sont mesurables et qu'elles contribueront à la mise en œuvre du programme zéro déchet de plastique du gouvernement du Canada. Comprenant les engagements pris par le Canada dans la [Charte sur les plastiques dans les océans](#) et la [stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#).

Projets admissibles

Tous les projets doivent démontrer clairement que les activités aideront à saisir et à éliminer la pollution par le plastique ou à empêcher les déchets de plastique de pénétrer dans l'environnement. Votre projet doit s'inscrire dans au moins un des domaines prioritaires suivants:

- le déploiement et l'évaluation de solutions novatrices pour récupérer et éliminer la pollution par le plastique dans tout l'environnement, y compris les milieux marins, terrestres et d'eau douce;
- le ciblage des points de fuite des plastiques et des articles problématiques ou communément jetés pour réduire la pollution par le plastique;
- le renforcement des capacités grâce à l'avancement des initiatives de science citoyenne portant sur le cycle de vie des plastiques ou de la pollution par le plastique et à son élimination.

Portée du financement

Les projets peuvent recevoir un **financement maximal de 250 000 \$ par projet** (pour sa durée), et la demande minimale doit être d'au moins 25 000 \$. Il n'y a pas d'exigences de financement de contrepartie, mais les demandeurs sont encouragés à obtenir du soutien financier de partenaires. Le présent appel de propositions vise les projets qui débuteront le 1^{er} avril 2020, ou après, et qui se termineront au plus tard le 31 mars 2022.

Présenter une demande

Lorsque vous êtes prêt à présenter une demande, soumettez votre proposition de projet via le [système de gestion d'entreprise des subventions et contributions](#).

La date limite pour soumettre un projet est 23 h 59. EST le **lundi 2 mars 2020**.

Pour en savoir plus :

Consultez la [page Internet du Programme](#)

DES NOUVELLES DU MINISTÈRE



Données de l'élimination des matières résiduelles au Québec – 2018

Les nouvelles données d'élimination 2018 de même que la [méthodologie de calcul](#) utilisée pour la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour 2018 sont maintenant disponibles.

Chaque année, le Ministère compile les données sur l'origine, la nature et la quantité de matières résiduelles éliminées au Québec. Ces données¹ sont issues des rapports annuels de 2018 transmis par les installations d'élimination et du décret de population 2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Ces données permettent aux municipalités régionales de comtés (MRC) d'obtenir les quantités de matières résiduelles qui sont éliminées sur leur territoire par grandes catégories de générateur.

Données 2018 :

[Données d'élimination par municipalité \(PDF, 139 Ko\)](#)

[Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine \(PDF, 33 Ko\)](#)

¹ Les données ne comprennent pas les boues ainsi que les résidus d'écocentres, de compostage et de tri.

Indexation des redevances 2020

Les redevances régulières et supplémentaires exigibles pour l'élimination de matières résiduelles sont ajustées au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

Ainsi, les montants pour 2020 sont :

- les redevances régulières : 12,72 \$ la tonne métrique (comparativement à 12,48 \$ en 2019)
- les redevances supplémentaires : 10,79 \$ la tonne métrique (comparativement à 10,59 \$ en 2019)
- Les redevances totales sont de 23,51 \$ la tonne métrique en 2020.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les redevances et leur redistribution, vous pouvez consulter le [site Internet](#) du MELCC ou communiquer avec eux :

Téléphone : 418 521-3950

Courriel : redevances@environnement.gouv.qc.ca

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles

[Le projet de règlement](#) modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles prévoit :

- Un nouveau pourcentage à soustraire des coûts nets des services admissibles à la compensation et de la quantité totale des matières récupérées déclarée par les municipalités, afin de tenir compte des matières non soumises à la compensation présentes dans la collecte municipale, soit 6,45 %. Ce nouveau pourcentage serait en vigueur dès l'année 2020;
- Une nouvelle répartition des coûts à compenser entre les catégories de matières visées par le régime de compensation, applicable à compter de 2020, soit 72,8 % pour les contenants et emballages, 20,7 % pour les imprimés et 6,5 % pour les journaux;
- L'assujettissement au versement d'une contribution des premiers fournisseurs au Québec de produits ou de matières soumises à compensation qui ne sont pas identifiés par une marque de commerce, par un nom ou par un signe distinctif;
- Une précision indiquant que seuls les services de récupération et de valorisation de matières ayant été triées à la source sont admissibles à la compensation.

Pour en savoir plus, consulter la [page Internet du MELCC](#).

Toute personne ayant des commentaires à formuler au sujet de ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit à monsieur Nicolas Juneau avant le **8 février 2020**.

Nicolas Juneau, directeur des matières résiduelles
Direction générale des politiques en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René Lévesque Est, édifice Marie-Guyart, 9^e étage, boîte 71
Québec (Québec), G1R 5V7

Courrier électronique : nicolas.juneau@environnement.gouv.qc.ca

*Si vous désirez vous abonner à la liste d'envoi, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :
mk.boucher@recyc-quebec.gouv.qc.ca